



## **Déclaration SNUipp-FSU 61**

### **CAPD du 01<sup>er</sup> juin**

Monsieur l'Inspecteur d'académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

En cette période, les journées intersyndicales d'actions contre le projet de Loi travail dite loi El Khomry se multiplient. La FSU continue d'en contester le bien fondé et notamment certaines mesures envisagées, comme l'article 2 prévoyant le principe de l'inversion des normes, mais c'est aussi pour défendre un autre projet qui donne aujourd'hui du sens au travail dans la société.

Pour ce qui est de la mobilité : changer d'horizon géographique ou pédagogique, obtenir un poste à titre définitif, se rapprocher de chez soi...les raisons ne manquent pas aux enseignantes et aux enseignants des écoles pour participer au « mouvement ». Or, ces dernières années, les possibilités d'obtenir une affectation à titre définitif, au plus près de ses vœux, se sont sensiblement réduites, le problème principal résidant dans l'impossibilité d'émettre des vœux sur des écoles en deuxième phase de mouvement.

Le SNUipp demande donc encore une fois :

- l'organisation d'une deuxième phase de mouvement avec saisie des vœux,
- la remise en place de l'étape « intention de muter » qui apporterait plus de visibilité au mouvement et permettrait aux collègues de mieux cibler leurs vœux.
- la suppression de l'obligation d'émettre des vœux géographiques,
- la suppression de la limitation à 30 vœux,
- la limitation stricte des postes à profil.

Concernant cette CAPD, la période du mouvement est un moment clé de la vie des collègues dans les écoles. Les résultats influencent la vie familiale, personnelle et professionnelle des collègues.

Si on fait un bilan rapide de 1ère phase, on constate un chiffre en hausse par rapport à l'année dernière du nombre de participant-e-s avec 448 cette année, soit plus d'un tiers de la profession.

Concernant les réseaux d'aide, 3 postes E restent vacants et 2 postes de psychologue scolaire et pour 3 d'entre eux sur la circonscription de Mortagne. On ne peut se satisfaire d'un pôle ressources qui fonctionnerait sur toute cette circonscription avec un seul poste E et une seule psychologue scolaire. Il serait illusoire de croire que le vert de nos campagnes peut camoufler la difficulté scolaire.

Concernant les directions, il reste donc 11 directions vacantes dont 5 là encore sur la circonscription de Mortagne et 4 sur celle d'Argentan. Il restera donc 115 collègues à nommer dont 44 PES.

Sur un tout autre sujet, après l'envoi de plus de 51 000 lettres pétition à la ministre, la grève du 26 janvier, une lettre au premier ministre, les dernières annonces concernant l'ISAE vont enfin dans le bon sens. Le SNUipp-FSU se félicite que l'ISAE soit enfin portée à 1 200 euros dès la rentrée 2016. Ce doit être une première étape dans la revalorisation des enseignants du premier degré si on compare leur rémunération à celle de leurs collègues européens. Nous prenons acte de la réponse du ministère aux deux courriers d'interpellation unitaires avec le SE-UNSA et le SGEN, (et après plusieurs relances de la part du SNUipp-FSU), qui s'engage à ce que les situations indemnitaires des enseignants spécialisés et des MATICE soient clarifiées, notamment à l'occasion d'un décret qui va être présenté en juin suite au groupe de travail ministériel du 16 juin. Nous continuerons de demander que l'ISAE soit versée à tout-e-s les enseignant-es des écoles quelle que soit leur affectation et intégrée au traitement indiciaire, afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

De même, nous souhaitons de nouveau vous alerter l'EREA de La Ferté Macé qui perdra à terme ses éducateurs pour bon nombre formés à l'option F. Il laisse présager sans nul doute la fragilisation, si ce n'est le démantèlement d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire à destination de familles souvent économiquement et socialement fragiles. Un mouvement intersyndical de grève a lieu ce 1er juin sur ce sujet.

Enfin, pour le SNUipp-FSU, l'importance du nombre de congés longs est un véritable signe que la profession va mal. Pour nous, les conditions de travail difficiles sont une véritable explication à ce phénomène. Depuis plusieurs années, les collègues ont dû à la fois subir des déplacements quotidiens longs pour nombre d'entre eux, la mise en place de réunions sur les temps de soirée et les mercredis après-midi (récupération de lundi de Pentecôte et journées de pré-rentrée) et enfin, les problématiques liées à la gestion des élèves présentant des troubles du comportement et de la conduite. Sans formation continue riche et conséquente et sans réel temps dégagé pour permettre aux collègues d'échanger, de travailler en équipe, de trouver des solutions à la réussite de tous et toutes, l'équation ne pouvait amener à d'autres issues. Nous vous demandons encore une fois, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de faire remonter au niveau académique et ministériel le besoin de formation continue et d'une organisation scolaire qui permettront d'améliorer les conditions de travail des enseignant-e-s et donc les conditions d'apprentissages des élèves.